

Épreuve orale de contrôle

Durée : 30 minutes

- première partie : 15 minutes maximum ;
- deuxième partie : le temps restant.

Temps de préparation : 30 minutes

Modalités de l'épreuve

Elle se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps prenant appui sur des documents visuels (images d'œuvres).

- **première partie** : pour l'interroger, le jury choisit un document parmi quatre apportés par le candidat, portant sur des œuvres hors questions limitatives et relevant des questionnements des programmes au cycle terminal ;

A l'arrivée du candidat et avant le temps de préparation de 30 mn, le jury choisit le document pour lequel le candidat va préparer sa prestation orale.

- **seconde partie** : l'entretien se poursuit sur la base d'un ou plusieurs documents issus ou explicitement liés aux questions limitatives publiées au BOENJS.

Cette partie est conduite **sans préparation**. Les documents sont nécessairement reliés aux œuvres, thèmes, questions de références publiés au BOEN et valables pour la session concernée.

Pour l'une et l'autre partie de l'épreuve, le jury évalue les connaissances du candidat et les compétences qu'il mobilise dans l'appropriation de questionnements induits par les documents proposés.

Barème et notation

L'épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- la première partie est notée sur 10 points ;
- la seconde partie est notée sur 10 points. »